



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tarbes, le 7 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Commune de Mérilheu : élections partielles

Par arrêté préfectoral en date du 12 août 2020, les électeurs et électrices de la commune de MÉRILHEU sont convoqués pour le dimanche 4 octobre 2020, à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller municipal.

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour, il aura lieu le dimanche 11 octobre 2020.

Les heures d'ouverture et de fermeture seront les mêmes que pour le premier tour.